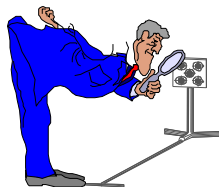




FFESSM

**TIR SUR CIBLE
SUBAQUATIQUE**



Collège des Juges Fédéraux 2° TSC

Michel RENARD
Responsable Juges
204 rue Verte
59170 CROIX

Croix le 8 juin 2020

Tél. : 03 20 98 11 55
06 80 81 69 93
renardmichel1@neuf.fr

COMPTE-RENDU de la REUNION DES JUGES FEDERAUX

Samedi 06 juin 2020 à 9 h 30

Michel RENARD, Responsable Arbitrage et Juges ouvre la séance à 9 h 45.

Présents :

**Nathalie BAUDRAND
Yves MALIET
Robert DALBESIO
Jean-Claude BURICAND
Florent MIQUEL
Dominique DIDRY
Gérard MIQUEL
Jacques Olivier SIMON
Sébastien CHARPENTIER
Laurent MOINEL
Jean LADIN
Patrick LOUIS
Rocco DI MISCIO
Philippe KEMP
Philippe DEFIEUX Secrétaire.**

Absents excusés :

Joëlle LE MOEL

François CHAUVEL

Anne-Laure CANDUSSO

Jacques DEHU

Jean-Gilles YVER

Points abordés :

Point 1 : Mise à jour et interprétation du règlement.

Michel note les précisions ou modifications proposées par les participants. :

- Les postes de juges au pas de tir et chronométreurs peuvent être fusionnés lors des compétitions, hors championnat de France, où ces postes sont doublés.
- Laurent demande que l'on précise que le Directeur de Compétition est le Président du Jury. Il rend les décisions prises. Michel le note.
- Sur la cible les points doivent être inscrits, en plus des millimètres. La cible doit être signée par le Capitaine.
- Pigeage : la pige a un diamètre de 6,5 mm
- La référence au pied à coulisse est supprimée, il est noté « un outil de contrôle ».
- Sujet de la distance de la fenêtre de cible qui doit être invariable de 3 mètres. Soit une barre transversale est reliée (solidaire) au pas de tir, soit un autre procédé permet de garder cette distance invariable de 3 mètres.
- Echauffement : le timing est organisé par le Directeur de compétition lors du briefing.
- La licence : la licence est dite « compétition » quand elle est accompagnée du CACI précisant la discipline (le TSC) comme activité en compétition. La période pour les compétitions est identique à la saison fédérale, soit de septembre à septembre. Sans cette mention « compétition », la licence est dite « Loisir », et est valable de septembre à fin décembre de l'année N + 1. L'assurance compétition doit être souscrite.
- Le CACI doit préciser « participation aux compétitions ». Il est valable trois ans.
- Enregistrement des résultats : au centième de millimètres.
- Arrêt des chronos : quand la tête a franchi la ligne d'arrivée avec le signe OK de la main.
- Podiums : les ex aequo sont départagés par le ou leurs meilleurs impacts pour la précision et le biathlon.
- Super Bi : pour les qualifications, hors championnat de France, le nombre d'impacts peut être inférieur au nombre de parcours, avec un minimum de 5 impacts. Il y a au moins une qualification et une finale. Pour les demi-finales ou les éventuels quarts de finales, l'organisation est décidée par le Directeur de compétition. Podiums : en cas d'ex aequo, c'est le temps au centième de seconde qui est retenu.
- Relais : hors championnat de France, possibilité de mixer les comités, clubs etc...pour constituer les équipes de 4 compétiteurs, ou compétitrices. Pour les podiums, au championnat de France, ils sont attribués par comités.
- Décompte de l'épreuve : on reste sur les deux minutes, y compris le décompte des 30 secondes avant le Top départ.

2- Réponses aux questions diverses posées par Robert : vu dans le point précédent.

3. Formulaire de réclamation (point 5 de l'odj):

Patrick transmet à Michel les propositions arrêtées par le groupe de travail. Michel les diffusera aux Présidents de Région.

4 - **Fiche individuelle compétiteur** (point 6 de l'odj): idem ci-dessus.

5 - **Fiche individuelle arbitre** (point 7 de l'odj) : idem ci-dessus.

6/ **Pied à coulisse** (point 3 de l'odj) : discussion sur l'utilisation du pied à coulisse à bec et du pied à coulisse à pointe. Chaque Directeur de compétition décidera du modèle utilisé lors de la compétition qu'il dirigera. Idem pour le championnat de France. L'information devra être communiquée au préalable.

Des tests peuvent être effectués pour la suite afin de retenir, si possible, un seul modèle. Yves évoque la situation de la mouche détruite. Sujet à documenter. Yves fera une proposition avec Jean LADIN.

Michel remercie les participants et clôture la réunion à 12 h 58.

Michel Renard